



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 5 AOÛT 2021**

L'an deux mille vingt et un, le cinq août, le Conseil Municipal de BRACH,
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, en vertu de l'article L.2121-7 du Code
Général des Collectivités Territoriales
Sous la Présidence de Monsieur Didier PHOENIX, Maire.
Date de la convocation du Conseil Municipal : 29 juillet 2021

Nombre de conseillers

En exercice : 15

Présents : 12

Votants : 14

Etaient présents : Didier PHOENIX, Gilles NAVELLIER, CHAUSSONNET Denis, Jacques LASSALLE, Carmen PICAZO, Chantal BOURDELAS, Colette DUPIN, Gilles RODRIGUEZ, Franck MEYRE, Isabelle DUVILLARD., Sophie OLIAS—ZEITSCHER, Renaud CHEIN.

Etaient absent excusé : Magali LARAPIDIE pouvoir Chantal BOURDELAS, Mme Audrey JOLLY pouvoir M. NAVELLIER Gilles, Catherine Sanchez

Secrétaire de séance : M. LASSALLE Jacques

Commande publique 2021/42 N°13

Autorisation donnée au Maire de signer le marché de travaux enrobé chemin Mayne Bernard

Monsieur le Maire après avoir rappelé que les travaux d'enrobé sur le chemin Mayne Bernard tranche 2 est une dépense prévue pour le budget 2021 expose qu'il y a eu deux propositions de prix qui ont été faites par les entreprises suivantes : FAYAT TP pour un montant de 42 900.00€ HT soit 51 480.00 € TTC et COLAS pour un montant de 24 804.00 € HT soit 29 764.80€ TTC

Aux vues de l'analyse de ces offres, le Conseil municipal,

DECIDE à l'unanimité des membres présents et représentés

de retenir l'entreprise COLAS pour les travaux d'enrobé sur le chemin Mayne Bernard tranche 2 sur la commune de Brach d'un montant de 24 804.00 € HT soit 29 764.80€ TTC

AUTORISE le Maire à signer tous documents et pièces comptables pour les travaux d'enrobé sur le chemin Mayne Bernard tranche 2 sur la commune de Brach.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,
D.PHOENIX